

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° P19-

068486

25/11/13

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7273 Société : DARM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ME HAIDRA Nour Eddine

Date de naissance :

Adresse : 03/07/1985

Tél. :

Total des frais engagés : 150 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/02/2021	Ophtalmologie		7400	Docteur Ophthalmo 2, Rue Sainte-Ursule Quartier des Palmiers Tél: 05 22 22 22 22
20/02/2021	Secours de la net			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ARMERIA GRANDE EL ALADRI	20/02/2021	68,00
El Aladri en Pharmacie - Date 001		
120 Octeau en Pharmacie - Date 001		
Ville Idris Al Jaziri - Date 001		
Tél: 05 22 22 22 22		

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Ophtalmologie Casablanca - Tél: 06 61 76 64	04/02/2020					3100

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

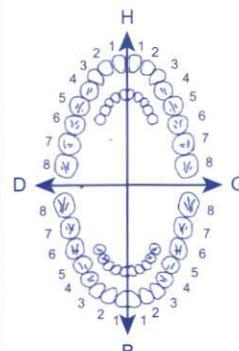
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

20 février 2020

Monsieur MEHAIDRA Noureddine

68 Dhs

PHARMACIE GHALLEF
El KADRI AGUEDACH Laila
Docteur en Pharmacie
Rue Jaber Al Ansari - Durb Challef
Tél. 05 22 75 21 61



- PURE COLLYRE
1 goutte, le matin le midi et soir, dans les deux yeux, pendant 15 jours

Docteur CHAFIK Chafik
Ophtalmologue
82, Rue Soumaya (Immeuble RENAULT)
Quartier des Belles-lettres - Casablanca
Tél. 05 22 23 21 00 - 05 22 23 83 84



ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES OPTICIENS DU MAROC

OPTIQUE CHERIFIENNE

(opticien spécialiste)

89, Rue Beni M Guild

Casablanca



النظارات الشريفة

اختصاصي في النظارات البصرية

89، زنقةبني امكيد الدار البيضاء

الهاتف: 0661766644

Tél : 0661766644

Ordonnance de M. le Docteur :

Cherif Chafik

N° 00555

N° de nomenclature 5-22

Correspondant à la prescription 12/18

LOIN	OD <i>(175+0.75+27)</i> OG <i>(175+27+12)</i>	PRES	OD : +3 <i>ADD</i> OG : +3
------	--	------	----------------------------------

FOURNITURE

1 Montures : *OPTIQUE*

..... 800,- 1000,-

2 Verres : *PROGRESSIF*

1200,- 1200,-

1000,-

1000,-

Total : *PAYE EN SPECCE*

3200,- 3200,-

Arrêtée la présente facture à la somme de

Casablanca le : 04/03/2020

M/ou Mme :

SETHADRA NAREDDINE

OPTIQUE CHERIFIENNE
Opticien Optométriste
89, Rue Beni M Guild Casablanca 10000
Tél : 0661766644

Docteur CHELLY Chafik

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé de l'Université de Marseille

Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Lentilles de Contact

Angiographie rétinienne

Soins au Laser (Argon - Yag)

Chirurgie Réfractive

20 février 2020

الدكتور الشلي شفيق

أمراض و جراحة العيون

خريج كلية الطب بمرسيليا

عضو في الجمعية الفرنسية للأمراض العيون

عدسات النظر

فحص الشبكة بالأشعة

علاج بالليزر

جراحة قصر النظر

Monsieur MEHAIDRA Noureddine

PROGRESSIFS
ORGANIQUES
PHOTOCHROMIQUES
MONTURE

Oeil Droit : $(175^\circ + 0,75) + 0,75$, Addition + 3,00
Oeil Gauche : $(175^\circ + 0,75) + 1,25$, Addition + 3,00

ANTI-RAYURES

ANTI-REFLETS MULTICOUCHES

PORT PERMANENT

*Docteur CHELLY Chafik
Ophtalmologiste
82, Rue Soumaya (Immeuble Fiat - Jeep) 2^{ème} Etage Quartier des Palmiers - Casablanca -
Tél: 05.22.25.83.70 - 05.22.25.99.87 - 05.22.23.30.53 - 05.22.25.83.70 - 05.22.25.99.87 - 05.22.23.30.53 - Urgences : 06.61.33.04.44*

*OPTIQUE U3111111111111111
Opticien - Optométriste
89, Rue Beni M'hamed - Casablanca - Tel: 05.61.76.66.44*